

Bordereau attestant l'exactitude des informations - QUIMPER - 2903 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2024 - 2873 - 2011 B 00146 - 530 847 938 - A.E.G.S SARL AGENCE EUROPEENNE DE GARDIENNAGE ET SECURITE

A.E.G.S SARL AGENCE EUROPEENNE DE GARDIENNAGE ET SECURITE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 rue des Chalutiers – 29900 CONCARNEAU
530 847 938 RCS QUIMPER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{ER} JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 31 608 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 608 euros
En partie à titre de dividendes bruts aux associés	30 000 euros
Soit 200 euros par part	-----
Le solde, soit la somme de	1 608 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 98 278 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 99 927 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du jour où ladite décision sera prise par les associés et dans les délais légaux.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement

payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 31 608 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 608 euros
En partie à titre de dividendes bruts aux associés	30 000 euros
Soit 200 euros par part	

Le solde, soit la somme de	1 608 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 98 278 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 30 000 euros, soit 200 euros par titre
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40 %

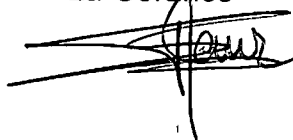
Exercice clos le 31 décembre 2021 : 35 715 euros, soit 238,10 euros par titre
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 17 857 euros, soit 119 euros par titre
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



FIDUCIAL EXPERTISE
64 RUE DU GENERAL DE GAULLE
BP 11
29510 BRIEC DE L'ODET
02 98 57 90 92

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux dispositions convenues avec notre client

SARL A.E.G.S

nous avons réalisé une mission de participation à l'établissement des comptes annuels relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

- Total du bilan :	333 019,01 euros
- Chiffre d'affaires :	1 032 030,85 euros
- Résultat net :	31 607,50 euros.

Notre mission s'inscrit dans la catégorie des "Missions sans assurance - Autres prestations fournies à l'entité" définies dans le cadre de référence des missions du professionnel de l'expertise comptable et par le schéma général du référentiel normatif et déontologique de l'Ordre des experts-comptables publiés par arrêté ministériel du 17 juillet 2019.

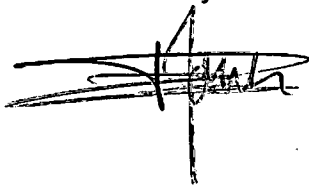
Nos obligations et interventions se sont exercées dans les limites des diligences de la mission de présentation de comptes définies par l'Ordre des experts-comptables.

Nos travaux ont été réalisés à partir des pièces, documents et informations fournis par notre client.

Certifié conforme aux écritures comptables

Le 24 mai 2024

Monsieur Thierry MANER



A BRIEC DE L'ODET

Le 14/05/2024

Pour FIDUCIAL EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable

Hervé DOMALAIN
DIRECTEUR D'AGENCE

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2024

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.G.S		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
2 RUE DES CHALUTIER		29900 CONCARNEAU	
Numéro SIRET* 53084793800020		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2023			31/12/2022
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 490	2 490
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	590	590
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	4 454	4 337
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58 705	32 807
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	15	15
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG	2 000	2 000
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 800	1 800
TOTAL (II)		BJ	BK	70 055	40 225
				29 830	42 186
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		1 600
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	188 924	188 924
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	13 571	13 571
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE	40 476	40 476
I	Disponibilités	CF	CG	59 764	59 764
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	454	454
R					
E	TOTAL (III)	CJ	CK	303 189	303 189
					271 318
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	373 244	40 225
				333 019	313 505
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		CP	3 800
(3) Part à + d'un an		CR			
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :		Stocks :	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2024

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.G.S		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 500)	DA	1 500	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	150	150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	96 670	139 315
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 608	-24 788
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	129 927	116 176
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 181	23 703
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 559	18 766
	Dettes fiscales et sociales	DY	164 117	147 624
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 235	7 235
Compt. régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	203 092	197 328
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	333 019	313 505
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	194 466	182 157
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☒
des titres de participation		☐	☐	☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement		☐	☐	☒
Frais externes de formation		☐	☐	☐
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables		☐	☐	☒
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation		☐	☐	☒
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	3 080			3 080
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 954		500	4 454
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	75 458	3 747	20 500	58 705
Immobilisations financières.....	1 815			3 815
Total.....	85 307	3 747	21 000	70 055

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	3 080			3 080
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 323	514	500	4 337
Autres immobilisations corporelles..	35 718	15 107	18 017	32 807
Total.....	43 121	15 621	18 517	40 225

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement
Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Valeurs brutes

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises
Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

Dépréciation des stocks

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises
Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	3 800	3 800	
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	202 948	202 948	-0

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social (actions ou parts) :**

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	150	10,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	150	10,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	15 181	6 555	8 627	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	16 559	16 559		
Dettes fiscales et sociales.....	164 117	164 117		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	7 235	7 235		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	203 092	194 466	8 627	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	11
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	4 559
Dettes fiscales et sociales.....	66 387
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts..... 170
 Avals et cautions.....
 Autres engagements donnés.....

--

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....
 Crédit-bail mobilier.....
 Crédit-bail immobilier.....
 Locations longue durée.....
 Autres engagements réciproques.....

--

Engagements reçus

Avals et cautions.....
 Autres engagements reçus.....

--

Effectifs

15

Autres informations significatives

--